

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau



Délibération n° 02-02 du 19 novembre 2020

POLITIQUE CULTURELLE – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES, DISPOSITIF « HISSE ET OH ! ARTISTES ET PETITE ENFANCE » – SUBVENTIONS ET BOURSES 2020 – CONVENTIONS – AVENANTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions suivantes au titre des résidences 2020 :

- 7 500 euros à l'association compagnie Himé,
- 20 000 euros à l'association compagnie À tire d'aile,
- 20 000 euros à l'association compagnie Babel,
- 20 000 euros à l'association compagnie ABC,
- 30 000 euros au MAAD 93 (pour deux résidences),
- 25 000 euros au Théâtre de la Marionnette à Paris ;



- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre du dispositif Hisse et Oh ! :
 - 6 000 euros à l'association l'ensemble Lab-Sem,
 - 6 000 euros à l'association la Fine Compagnie,
 - 6 000 euros à l'association Collectif 23H50,
 - 6 000 euros à l'association Compagnie Betula-Lenta,
 - 6 000 euros à l'association collectif 4e souffle ;

- ALLOUE les bourses suivantes au titre du dispositif Hisse et Oh :
 - 6 000 euros à Loren Capelli,
 - 6 000 euros à Julia Spiers,
 - 6 000 euros à Judith Gueyfier Gegat,
 - 6 000 euros à Julia Chausson,
 - 6 000 euros à Claire Dérouin Desprez (dite Claire Dé),
 - 3 000 euros à Julie Rembauville,
 - 2 520 euros à Nicolas Bianco-Levrin ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 7 000 euros à l'association Centre de promotion du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis(CPLJ) au titre du projet Challenge BD Foot ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 6 000 euros à la Régie autonome et personnalisée « Théâtre des Bergeries » au titre de la commande d'écriture théâtrale jeune public ;

- APPROUVE les avenants aux conventions, dont projets ci-annexés à conclure entre le Département et les associations Théâtre de la Marionnette à Paris, Maad 93, et Centre de promotion du livre de jeunesse en Seine-Saint-Denis (CPLJ) ;

- APPROUVE l'avenant à la convention, dont projet ci-annexé à conclure avec la Régie autonome et personnalisée « Théâtre des Bergeries » ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés à conclure avec les artistes, Loren Capelli, Julia Spiers, Judith Gueyfier, Julia Chausson, Claire Dérouin-Desprez (dite Claire Dé), Julie Rembauville et Nicolas Bianco-Levrin dont projets ci-annexés ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdits avenants et lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Abstention(s) de :

Mme Grosbois

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.